

Public concerné :

Salariés d'entreprise appelés à faire de la signalisation routière

Durée de la formation :

2 jours

Objectifs de la formation :

Connaissances théoriques et pratiques quant à l'utilisation de signalisation routière temporaire.

Nos moyens pédagogiques :

- Vidéo projection
- Pratique : panneaux et signalisations disponibles sur place

Programme de la formation :

- Formation théorique :
 - Auto-évaluation des stagiaires
 - Principes généraux de la signalisation
 - Démarches administratives préalables (arrêté de circulation ou de voirie, Déclaration de Travaux (DT)
 - Déclaration d'intention de Commencement de Travaux DICT
 - Moyens de la signalisation temporaire
 - L'installation de signalisation temporaire
 - Familles de panneaux et principales caractéristiques
 - Positionnement des panneaux
 - Pose et dépose de la signalisation
 - Jour ou nuit
 - Principes de mise en oeuvre et grandes familles de situations : réalisation de panneautage sur jeu pédagogique
 - Milieu rural ou urbain
 - Routes bidirectionnelles et chaussées séparées
 - Empiètement sur chaussée ou non
 - Contrôle des connaissances
 - Option : Mise en situation réelle avec le matériel de l'entreprise
- Formation pratique en milieu urbain en situation réelle, avec mise en situation selon besoin client

Validation de la formation :

Après examen si résultat favorable. Avis sur la délivrance, en application de l'Article R233-13-19 du Code du Travail

Nota :

Prévoir matériel de signalisation et un espace routier adéquat pour la pratique

Accessibilité PSH :

Pour les personnes en situation de handicap, le commanditaire devra contacter notre référent handicap en amont de la formation : lionel@pi-formation.com.

Notre politique PSH est disponible sur notre site internet : www.pi-formation.com.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite pour toutes les formations réalisées en Inter.

Tarifs sur devis.